

AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/AA8/T/2022-2023 POUR
LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BLOC DE PROMOTION DE LA SANTE,
EN EXTENSION DE L'HOPITAL COMMUNAL D'ITABA

Date de Publication : 07/.../2023

Date d'ouverture des offres : 13/.../2023

1. Objet

« Le Maître de l'Ouvrage » invite, par le présent Appel d'Offres, les candidats admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de construction du bloc de promotion de la sante, en extension de l'hôpital communal.

2. Financement du marché

« La Commune ITABA a obtenu du FONIC, le financement pour la réalisation du projets de développement. Une partie de ce financement accordé au titre d'exécution des projets sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution du marché des travaux de construction du bloc de promotion de la sante, en extension de l'hôpital communal.

3. Mode de passation du marché

La passation du Marché est conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions, juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'un des cas d'inéligibilité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 7heure 30 à 15heure 30, heure locale à l'adresse ci-après : Commune ITABA, bureau numéro 5.

Il peut également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement de :

-Cinquante mille francs burundais (50 000 FBU) non remboursables, versés sur le compte n° 53106 ouvert à la coopec ITABA au nom de la commune ITABA.

-Cinquante mille francs burundais (50 000 FBU) non remboursable , versés sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la république du BURUNDI (BRB).

6. Visite de site

Une visite de site sera organisée en date du 13/.../2023. Le lieu de rencontre est le chef-lieu de la commune ITABA à 10 heures précises.

7. Délais de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

8. Délai d'exécution

L'ensemble des travaux sont à réaliser dans un délai maximum de 90 jours calendaires.

9. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres¹.

Les offres sous pli fermé parviendront au chef-lieu de la commune, bureau du secrétariat communal au plus tard le 13/06 /2023 à 10 heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : Offre pour les travaux " du bloc de promotion de la sante, en extension de l'hôpital communal "relatif au marché n°DNCMP 118 /T.2022-2023, à n'ouvrir qu'en séance publique du 13/06 à 10heures 30 minutes.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de Trois Millions de Francs Burundais (3.000 000 FBU).

Les offres seront ouvertes le 13/06 /2023 à 10heures 30 minutes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus² au plus tard le 13/06 /2023 à 10 heures précises.

Toute offre reçue après la date limite sera rejetée à l'ouverture des offres.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle UMVA de la commune ITABA qui se situe devant les bureaux de la commune en date du 13/06 /2023 à 10 heures 30 minutes.

11. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualifications sont:

a) Au niveau administratif

1. La garantie de soumission de Trois Millions de Francs Burundais (3.000.000 FBU), délivrée par une banque agréée et établie conforme au modèle en annexe ;
2. Un certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
3. Une copie du registre de commerce ;
4. Les statuts de l'entreprise (s'il s'agit de personne morale) ;
5. Avoir l'Adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
- 6) La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
- 7) Une attestation de non redevabilité en original délivrée par l'INSS et en cours de validité ;
- 8) Une attestation de non redevabilité délivrée par l'OBR et en cours de validité;
- 9) Une attestation de non faillite délivrée par le tribunal commerce en cours de validité;
- 10) Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché.

b) Au niveau technique

1. L'expérience dans les travaux de construction : deux (2) P.V de réceptions provisoires et/ou définitives pour deux marchés analogues réalisés au cours des trois dernières années ;
2. Des Type et caractéristiques du matériel : nombre minimum requis à être précisé par le Maître de l'Ouvrage

3. Un planning des travaux : Le soumissionnaire devra fournir un planning détaillé d'exécution des travaux en conformité avec ses moyens matériels, financiers et en ressources humaines qu'il envisage mettre sur le chantier (schéma d'organisation et liste du personnel par phase) afin de respecter le délai d'exécution prévu
4. Les qualifications et l'expérience sur chantier des ingénieurs et techniciens dont la candidature est proposée pour le Marché.

c) Pour l'offre financière

- 1°) Le bordereau des prix unitaires (en cas de différence constatée entre les prix en chiffres et en lettres, seuls les prix en lettres feront foi) ;
- 2°) Le devis quantitatif et estimatif ;
- 3°) L'acte de soumission conforme au modèle en annexe ;
- 4°) Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée, attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché.
- 5°) Le chiffre d'affaire moyen des trois dernières années.

NB : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents ci-haut cités entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse, conformément à l'article 103 du code des Marchés Publics.

12. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme la moins disante.

13. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot

Fait à ITAB, le 19/5/2023, l'Administrateur Communal

NYANDWI Domitien

La Personne Responsable des Marchés Publics/son délégué

